



ChatsCanadaCats

Directive administrative – 2020-11

Comités visés : Aucun

Clubs visés : Aucun

Personnes visées : Toutes les personnes désirant devenir membre associé du
Chats Canada Cats
Toutes les personnes désirant devenir membre régulier du
Chats Canada Cats
Registrariat du Chats Canada Cats

Attendu que le Chats Canada Cats offre des privilèges aux membres et qu'il revient au Conseil d'administration de fixer les privilèges accordés aux membres.

Attendu que le Chats Canada Cats a pour objectif de susciter l'adhésion des éleveurs de chats canadiens.

Attendu que l'adhésion à titre de membre associé a été créée dans l'optique que les personnes qui pensent débiter ou débutent l'élevage puissent suivre les formations ou que des non-éleveurs puissent participer à des secteurs de la vie associative de l'organisation.

Attendu que le Chats Canada Cats offre une période de grâce aux éleveurs pour faire la transition des enregistrements de leurs chats vers le CCC, conformément à l'article III a) et b) du code d'éthique signé lors de l'adhésion en tant que membre régulier.

Attendu que le Chats Canada Cats ne doit pas offrir des privilèges à des personnes qui élèvent d'autres espèces leur permettant ainsi de contourner la *Loi sur la généalogie des animaux*.

Le 17 août 2020, le conseil d'administration du Chats Canada Cats a adopté la directive suivante concernant les privilèges accordés aux membres.

/...2



Débutant le 1^{er} janvier 2021 :

Membres associés :

- 1 – Toutes les personnes qui adhèrent au CCC à titre de membre associé pourront profiter des services de l'organisation aux prix privilèges (cours, enregistrements, etc.) ;
- 2 – Toutes les personnes qui adhèrent au CCC à titre de membre associé ne pourront pas obtenir des produits de l'organisation aux prix privilèges (micropuces, etc.).

Membres réguliers :

- 1 – Toutes les personnes qui adhèrent au CCC à titre de membre régulier pourront profiter des services de l'organisation aux prix privilèges (cours, enregistrements, etc.) ;
- 2 – Toutes les personnes qui adhèrent au CCC à titre de membre régulier pourront profiter des produits de l'organisation aux prix privilèges (micropuces, articles promotionnels, etc..), seulement s'ils ont un nom de chatterie enregistrée ;
- 3 – Toute personne membre régulier, qui ne procède pas au transfert de ces chats, des portées vers le CCC dans un délai raisonnable peut se voir refuser le privilège d'obtenir des produits et des services de l'organisation, mais aussi se voir refuser l'adhésion à l'organisation.

Le conseil d'administration, par cette décision, désire mettre fin à certaines aberrations observées quant à l'utilisation des produits et des services de l'organisation.